

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2064**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Autorisation donnée à la société Véolia Environnement de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 63, rue de la Poudrette et cadastré sous le numéro 493 de la section BR

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2064**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Autorisation donnée à la société Véolia Environnement de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 63, rue de la Poudrette et cadastré sous le numéro 493 de la section BR**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 5 octobre 2008, d'un terrain nu d'environ 2 440 mètres carrés situé 63, rue de la Poudrette et cadastré sous le numéro 493 de la section BR.

Cette parcelle est actuellement en cours de cession à la société Véolia Environnement pour la construction d'un immeuble de bureau dans le cadre du projet d'ensemble du secteur Carré de soie.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Véolia Environnement ou toute société se substituant, à déposer un permis de construire et réaliser tous sondages, études géotechniques et de pollutions portant sur la parcelle cadastrée sous le numéro 493 de la section BR, dans l'attente de la régularisation de la cession dudit terrain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Véolia Environnement, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire et réaliser tous sondages, études géotechniques et de pollutions portants sur le terrain nu communautaire situé 63, rue de la Poudrette, en vue de la construction d'un immeuble de bureaux dans le cadre du projet d'ensemble du secteur Carré de Soie.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.